

**Objet : consultation / produits location de chasse 2024-2033**

Madame, Monsieur,

La loi locale prévoit que la commune administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires. A cet effet, la commune organise la location de la chasse tous les 9 ans.

Le prochain bail prendra effet au 2 février 2024 et se terminera le 1er février 2033.

Conformément à l'article L.429-13 du Code de l'Environnement, il appartient aux propriétaires concernés de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse pendant la durée de location.

Vous êtes propriétaire sur le ban de la commune de DIETWILLER d'une surface de **15.91** ares. A ce titre, j'ai l'honneur de vous demander de vous prononcer pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1er février 2033.

Si le produit est laissé à la commune, il sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accidents agricoles (CAAA). Le montant versé par la commune diminuera d'autant la somme due par les propriétaires.

La décision d'abandon à la commune du loyer de la chasse est prise **expressément** et à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables. L'absence de réponse équivaut à voter contre l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Si cette majorité n'est pas atteinte, le loyer de la chasse (diminué de 6% pour les frais) sera redistribué, à une foule de propriétaires, ce qui donnera une très petite somme pour la plupart d'entre eux. **Vous serez également redevable de toutes les cotisations dues en votre qualité de propriétaire.**

Compte-tenu des délais imposés à la commune, je vous remercie de bien vouloir renvoyer le talon-réponse ci-joint pour le 23 juillet 2023, délai de rigueur, à la mairie de Dietwiller par courrier postal ou par mail à l'adresse suivante : mairie@dietwiller.fr . Une réponse de votre part nous est absolument indispensable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Christian Frantz

